

Le mot du Maire

Chères martinodiennes, chers martinodiens,



Je souhaite remercier sincèrement les électrices et les électeurs de la large confiance accordée sur la base d'un programme ambitieux et sans nul doute, pour le travail accompli lors du mandat précédent.

L'importance de cette élection démocratique et de ses résultats incontestables, nous confère de nouveau une légitimité à engager les propositions du programme que vous avez soutenu. Maire de toutes les martinodiennes et tous les martinodiens. c'est le plus beau des mandats. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action, des réalisations qui se voient et qui se touchent...

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux élu(e)s qui vont découvrir une mission passionnante, parfois complexe, souvent difficile, qui exige beaucoup de temps, d'implication pour faire émerger des projets, instruire des dossiers, se concerter, trouver les financements, appliquer la réglementation, apprendre à travailler ensemble et se confronter à la réalité du fonctionnement et des enjeux d'une commune.

Je tiens à remercier les élus sortants pour le travail accompli lors du précédent mandat et tout particulièrement les élu(e)s qui ont accepté de poursuivre cet engagement à mes côtés.

Je salue les trois élus de la liste adverse, qui se revendiquent d'être un groupe d'opposition et je les invite à respecter les votes entérinés par le suffrage universel. Les électrices et électeurs ne nous confient pas un mandat de lutte permanente entre majorité et minorité, ils nous confient la grande mission de gérer, d'administrer collectivement la commune dans l'intérêt général, sur la base d'un programme et des élu(e)s pour lesquels ils ont voté.

Durant près de 3 mois, nous avons vécu une période totalement inédite, en partie confinés dans nos lieux de vie, pour nous préserver et préserver notre environnement des risques de propagation de la COVID -19.

Je tenais à souligner l'élan de solidarité, d'entraide, de veille des personnes fragilisées qui se sont déployés dans la commune et remercier en particulier toutes celles et ceux qui ont proposé leur aide spontanément.

Des couturières de masques aux imprimeurs de visières, sans oublier l'agglomération du Beauvaisis et de la Région, merci pour la mobilisation remarquable! La dernière livraison de masques annoncée, vous est distribuée avec ce bulletin.

Je remercie les parents pour leur compréhension et leur adaptation aux évolutions des dispositifs scolaires. D'un commun accord avec les enseignantes, nous avons maintenu l'accueil des enfants au maximum des capacités de l'infrastructure scolaire, en ajustant nos décisions aux nombreux changements de protocole sanitaire relevant de l'inspection académique. Cette réactivité, nous la devons à Madame DESCHAMPS-BERGER, Directrice, ainsi qu'à ses collègues. Ce fut également une intégration très rapide pour Madame Carole MORTELECQ, nouvelle adjointe aux affaires scolaires. Ensemble, nous avons décidé du renfort de l'équipe mise à la disposition de l'école, afin de procéder à la réouverture de la garderie, pour accéder à la demande des parents.

Pendant quelques mois, et au regard des décisions gouvernementales, nous allons poursuivre l'application des règles contraintes relatives au risque d'une nouvelle vague épidémique de la COVID -19.

Nous resterons vigilants et mobilisés pour vous accompagner au mieux. Une pensée émue pour les personnes atteintes par ce virus et les familles endeuillées. Continuons à respecter les gestes barrières et la distanciation physique, pour nous permettre de retrouver une vie sans crainte.

Prenez soin de vous ! Bonnes vacances et bon repos à toutes et tous.

Budget 2019

Le budget est un acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil municipal. C'est donc un acte fondamental de la gestion municipale. Le 28 février 2020, le conseil municipal a validé à l'unanimité le compte administratif de 2019 et a voté le budget primitif 2020. Ce budget s'établit à 107 931€ en section de fonctionnement (la progression de ce résultat s'explique notamment par la recette exceptionnelle mais attendue de la vente des terrains à PICARDIE HABITAT) et à 165 586€ en section d'investissement.

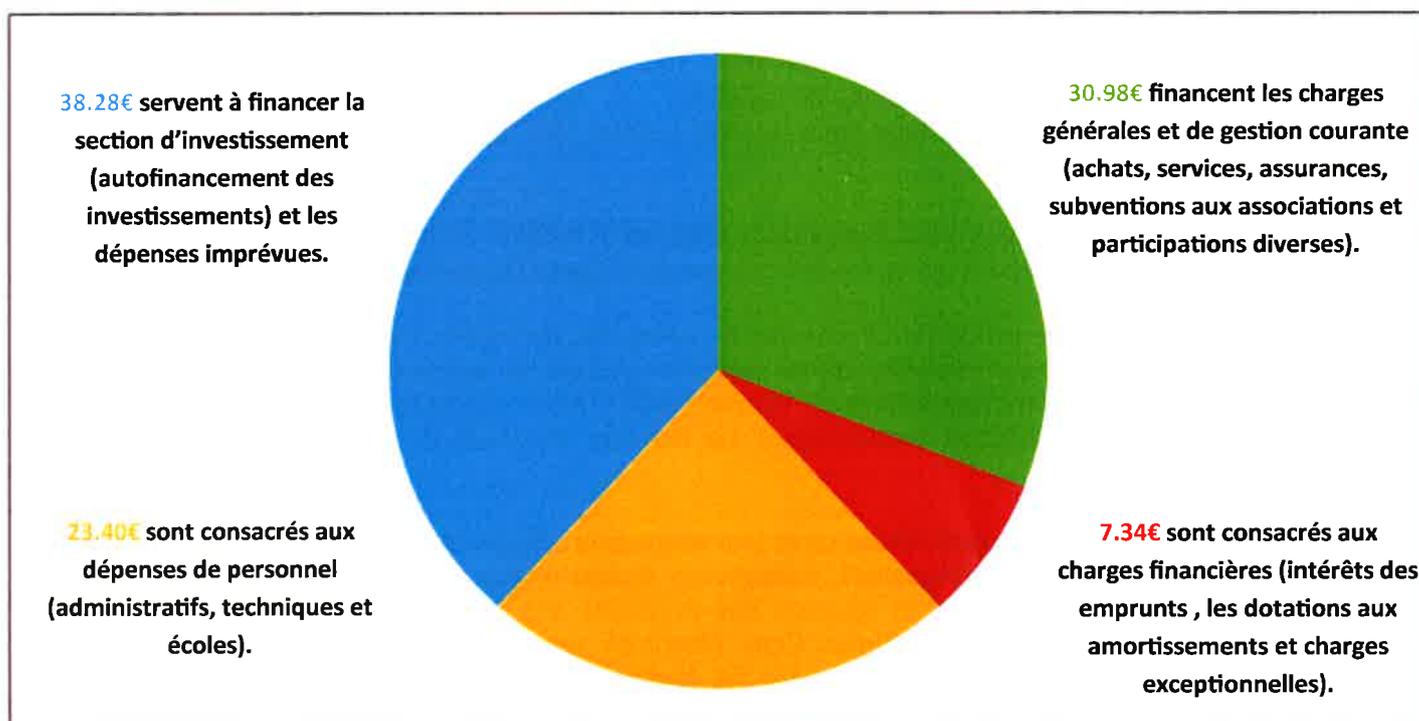
Comme les années précédentes, le contexte est très fortement marqué par le désengagement financier de l'État.

Les dépenses réelles de fonctionnement (liées au personnel, aux charges générales et à la gestion courante) demeurent équivalentes à celles de 2018.

Les surcoûts liés au renouvellement des manuels scolaires, au remplacement du copieur et les frais du deuxième car pour le déplacement des élèves à l'aquaspace ont été compensés par des économies réalisées sur d'autres postes.

La poursuite de la maîtrise de ces dépenses courantes va permettre de dégager un excédent de fonctionnement servant à la fois à autofinancer les investissements de la commune sans recourir à l'emprunt et à poursuivre le remboursement de la dette en capital. L'ensemble de ces données traduit les efforts engagés par la Commune vers une maîtrise de ses coûts de fonctionnement malgré un contexte inflationniste et réglementaire souvent défavorable. Cette maîtrise du budget de la commune s'accompagnera de celle de la fiscalité. En effet, les élus ont décidé de ne procéder à aucune augmentation des impôts locaux en laissant les taux (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) inchangés pour la septième année consécutive.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : En 2019, quand la commune a dépensé 100€.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement finance essentiellement les chantiers, équipements, aménagements et achats de matériels importants ainsi que le remboursement de la dette (capital emprunté). Elle est financée principalement par l'autofinancement de la commune, les subventions obtenues et le cas échéant par l'emprunt. L'année 2019 a vu l'engagement des premières dépenses (études techniques) pour la réalisation du dortoir. Vous pouvez retrouver les notes de synthèse sur le [site de la commune](#) dans la rubrique budget.

Élections municipales

Reportée en raison des mesures de confinement liées à la crise sanitaire de la Covid-19, l'installation du nouveau conseil municipal a eu lieu le lundi 25 mai 2020. A cette occasion, les conseillers municipaux ont élu le Maire et ses adjoints. Monsieur Jean-Marie DURIEZ a ainsi été confirmé dans ses responsabilités de Maire. L'indemnité de fonction de ce dernier est de droit et sans délibération fixée à 2 006.93€ brut/mois. Être Maire est un travail à temps plein, 7 jours/7 et 24h/24. Sur proposition du Maire, le conseil municipal a élu 4 adjoints et décidé de maintenir les indemnités à 641.75€ brut/mois, le plafond étant de 770.10€ brut/mois.

Les adjoints



Christelle CARVALLO

1^{ère} adjointe

En charge de la communication, de la citoyenneté et de la jeunesse.



Georges DEMANET

2^{ème} adjoint

En charge des bâtiments et de la préservation du patrimoine.



Carole MORTELECQ

3^{ème} adjointe

En charge des affaires et de la restauration scolaire.



Thierry JOURNEUX

4^{ème} adjoint

En charge de l'urbanisme et de l'environnement.

Les conseillers municipaux



Gérard VIEUBLED



Hervé BIGOURD



Patrick BOUTEILLER



Sandra MARIE-PERRINE



Isabelle CATHERIN



Majda LECUELLE



Sandrine HEUDE



Philippe HENNEQUIN



Nathalie ANCELIN



David GRANDGIRARD



L'Association des Parents d'Élèves avait lancé, début avril, un appel sur son compte Facebook, pour que les enfants réalisent un dessin ou écrivent un petit mot à destination des soignants de l'hôpital afin d'égayer leur quotidien. Les enfants se sont mobilisés et leurs dessins ont été très appréciés de l'équipe de réanimation. Bravo pour cette belle initiative !!!

A l'occasion des fêtes de Pâques, notre boulanger, Monsieur LACOTE, a gâté nos plus anciens par des petites douceurs.

Un grand merci pour eux.



L'OPHS (service aux personnes âgées) a offert des brins de muguet à la Commune pour la remercier du don des boîtes de gants.



La commémoration du 8 mai s'est déroulée en petit comité. Seules cinq personnes ont participé à cette cérémonie : les maires Messieurs Jean-Marie DURIEZ et Christophe TABARY, le vice président du Conseil Départemental Monsieur Franck PIA ainsi que deux conseillers Madame Isabelle CATHERIN et Monsieur Dominique THOPART (Aux Marais). Tout en respectant les gestes barrières, ils ont rendu hommage aux victimes de la seconde guerre mondiale .



Nous avons tous encouragé, remercié, félicité, applaudi le personnel soignant, les éboueurs, facteurs et bien d'autres personnes pour leur investissement mais depuis le déconfinement, voilà ce que nous trouvons sur nos trottoirs (photo prise allée de Flambermont). Rappelons qu'au-delà du problème écologique (500 ans à se décomposer), ces déchets peuvent être dangereux (risque de transmission de la COVID ou autres maladies). Merci de bien vouloir respecter notre cadre de vie.

Les incivilités : tous coupables, changeons nos comportements !!



- **Les travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore telles que tondeuses à gazon, perceuses, scies électriques, tronçonneuses

etc.. Ne peuvent être effectués que :

- **Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30**
- **Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h (directive préfectorale)**

- **Les trottoirs et les caniveaux** doivent être maintenus en bon état de propreté, même par temps de neige ou de verglas. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage, l'utilisation de produits phytosanitaires étant strictement interdite. Les déchets engendrés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés.



- **Les trottoirs sont strictement réservés à la circulation des piétons.**



Stationner ou même se garer à cheval sur un trottoir oblige le piéton à se déplacer sur la chaussée et le mettre en danger. Si vous renversez un piéton, vous en serez tenu pour responsable. De plus, vous serez passible d'une amende. Il n'y a aucun droit à stationner devant chez soi, le trottoir et la chaussée appartenant au domaine public.

- **Bruits de voisinage**

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé d'autrui, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou d'un animal placé sous sa responsabilité.



- **Les feux de jardin sont strictement interdits** toute l'année dans un souci de sécurité et de salubrité publique (directive préfectorale).

- Les trottoirs et les espaces verts ne sont pas des toilettes publiques pour les chiens. Pensez aux enfants et aux familles qui passent aux mêmes endroits.



Le bon citoyen ramasse les crottes de son chien !

- **Haies et arbres : distance et hauteur.** Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale (selon les articles 671 et 672 du code civil : si les plantations font plus de 2 mètres de hauteur, elles doivent se situer à au moins 2 mètres de la limite séparative de deux propriétés, pour les arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 mètres, la **distance** minimale à respecter est de 0,50 m), soient arrachés ou réduits à la hauteur. **Les fruits tombés** naturellement de ces branches lui appartiennent. Les plantations ne **peuvent empiéter sur le domaine public** : les arbres ou haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. L'entretien est à la charge du propriétaire riverain.

- La collecte des **déchets verts** a repris. Le conteneur prévu à cet effet est à sortir le dimanche soir et rentrer le lundi soir au plus tard.



- Le **point vert** retrouve ses horaires d'été : **le lundi de 9h à 12h et le samedi de 13h à 16h.** Si vous possédez plus de 1 000m² de terrain, il est possible de faire la demande d'un deuxième bioconteneur en mairie.

- **Colonnes d'apport volontaire pour la collecte du verre** : Rue des Osiers, chemin de Chaumont, place de la Mairie et au point vert.



Après une première assemblée générale infructueuse, les membres de l'association L.S.S.M se sont à nouveau réunis le 26 juin 2020 pour élire leur nouveau président ou plutôt leur présidente : Renelle ROUSSEL. Un grand merci à Claude DACHEUX pour les 11 ans passés à la tête de l'association.

Rénovation énergétique :

Le diagnostic réalisé par le syndicat d'énergie (SE60) a permis d'identifier les possibilités de baisse des consommations énergétiques et les moyens pour y parvenir. Sur cette base, la commune a décidé de commencer la rénovation énergétique en changeant les néons des salles de classe et de la Mairie par des luminaires à LED moins énergivores. Les travaux ont été réalisés par Monsieur Georges DEMANET (adjoint) pour encore plus d'économies.



Nouveau

Ent. PEREIRA



Installation et dépannage chauffage gaz, fuel, pompe à chaleur, climatisation...

8 chemin de Chaumont à Saint-Martin

Tél : 09 63 21 33 05 ou 06 77 46 25 38

Deux conseillères en immobilier dans le village sont à votre service. N'hésitez à pas les contacter.



Sandrine HEUDE

Conseillère en immobilier

☎ 07 87 03 58 27

✉ sandrine.heude@iadfrance.fr

**optim
home**



Sandrine LERIBLE

Votre conseillère en immobilier

OISE

06 03 44 09 50

sandrine.lerible@optimhome.com

www.lerible.optimhome.com

Agent commercial RSAC :
84976642300016 BEAUVAIS

Suivez-nous sur  iad France

iadfrance.fr

**Pas de festivités du 13 juillet, de feux d'artifice,
ni de marché de Noël cette année.**

État-civil

Toutes nos condoléances aux familles de :

Madame Yvette CHOQUET décédée à l'âge de 82 ans

Monsieur Guy VERET décédé à l'âge de 61 ans

Monsieur Eugène COYOT décédé à l'âge de 88 ans

Félicitations aux heureux parents de :

Éléonore DEGLIANGELI née le 1er mai 2020

Isaac HORCHOLLE MOYON né le 21 mai 2020

Tous nos vœux de bonheur à :

Sandrine LERIBLE
et Joaquim BENOIT
unis le 27 juin 2020
(après deux reports).



MAIRIE : 03 44 02 18 52

mairie.st-martin-le-ncud@wanadoo.fr

OUVERTURE MAIRIE :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 10h30

Mardi et jeudi de 17h à 18h30

OUVERTURE AGENCE POSTALE : 03 44 05 36 41

Mardi et Jeudi de 9h à 12 h - Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h30 - Samedi de 11 h à 12 h

Bulletin réalisé et reproduit par nos soins.

Ne pas jeter sur la voie publique